## COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de Strasbourg

Séance du lundi 4 mars 2019

Nombre de

conseillers élus :

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

29

Conseillers en fonction :

29

Conseillers présents : 27

## 3/ Modification du règlement intérieur

Conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur.

Le règlement intérieur fixe notamment les modalités de fonctionnement des séances du Conseil Municipal et reprend en grande partie les dispositions réglementaires du CGCT.

Le projet de règlement est joint à la présente notice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal tel gu'annexé.

Adopté à l'unanimité

extrait conforme,

Sécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2019

Application agrees E-legalite com